

17 DECEMBRE 2020



ÉLABORATION DU RAPPORT FINAL ET DE LA CARTOGRAPHIE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Cahier des charges

Mairie de Val-d'Aigoual
1 place Francis Cavalier-Bénézet
30570 Val-d'Aigoual

Article 1 : Généralités :

Contexte

En 2018, la commune de Val-d'Aigoual a initié un Atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec le Parc National des Cévennes. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche animée par l'office français de la biodiversité (OFB) et a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national.

Les objectifs de cet ABC pour la commune sont :

- De disposer et de partager une information naturaliste sur la commune qui permette d'intégrer les enjeux de biodiversité aux actions et politiques communales ;
- De favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants ;
- D'impliquer les acteurs locaux et habitants dans la construction de pistes d'actions locales, notamment communales, en faveur de la biodiversité.

Le programme proposé suit le guide produit en octobre 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <https://tinyurl.com/ya57m2pc>

Il s'appuie également sur une étude prospectives réalisée en 2015 par l'ALEPE, le COGard et de CEN48 sur commande du Parc national (Méthodologie d'élaboration des ABC sur le territoire du PNC : <https://tinyurl.com/y6kgympm>).

Depuis 2018, les partenaires ont déjà établi un état initial cartographique (PNC), organisé des animations de sensibilisation à destination du grand public et des écoliers du territoire. Plusieurs groupes faunistiques et floristiques ont fait l'objet de prospections réalisées par des professionnels mais aussi par des habitants et vacanciers, dans le cadre d'inventaires participatifs. Ces actions se sont terminées en novembre 2019.

Durant cette troisième année, les partenaires souhaitent engager la dernière phase de la démarche qui correspond à l'élaboration d'un rapport. Le présent cahier des charges détaille les missions que la Commune souhaite confier à un prestataire pour mener à bien l'élaboration de ce document de restitution de l'ABC.

Article 2 : Maîtrise d'ouvrage, pilotage et coordination de l'étude

Maîtrise d'ouvrage

La commune de Val-d'Aigoual est le maître d'ouvrage de l'étude.

Comité de pilotage de l'étude

Le comité de pilotage de l'étude correspond au comité de suivi constitué pour animer l'ABC. Il comporte, outre le maître d'ouvrage, les représentants du Parc national des Cévennes, des partenaires techniques et financiers (Communauté de communes, ONF, OFB, etc.), d'associations et de particuliers actifs sur le territoire.

La composition de ce comité n'est pas figée. Elle pourra évoluer selon les thématiques traitées.

Article 3 : Objet de la prestation

3.1. Localisation

La zone d'étude correspond à **l'ancien territoire communal de Valleraugue** qui a été concerné par les inventaires entre 2018 et 2020. Il couvre environ 7 800 hectares.

Il convient de noter que la phase de collecte de certaines données bibliographiques devra concerner un périmètre sensiblement plus large afin d'intégrer la démarche dans le contexte écologique et socioéconomique local (concerne surtout d'éventuelles études existantes à l'échelle de la commune nouvelle, de l'intercommunalité, d'un site Natura 2000 ou du bassin versant hydrographique).

3.2. Nature des prestations

☞ Aspects généraux :

L'objectif de la mission sera d'assurer la production de la majeure partie du rapport final de l'ABC. Le titulaire de la mission n'aura, en effet, pas à rédiger certains chapitres.

L'introduction et les deux premiers chapitres (présentations du contexte communal et des actions menées durant l'ABC) seront rédigés et communiqués par la Commune et le Parc national (cf. sommaire type joint en annexe 1).

La mission impliquera des travaux de collecte, de compilation et d'analyse de données, de rédaction, de mise en page, la production de projets SIG, de cartes, la fourniture de photos et de fichiers. Le contenu des productions devra respecter le règlement de l'AMI et le guide ABC établi par l'OFB en 2014.

Ces travaux seront rythmés selon les phases suivantes :

Phases de l'étude
1) Imprégnation du contexte communal, collecte et compilation des données, intégration des parties rédigées par la commune et le PNC
2) Présentation et analyse de la biodiversité communale
3) Identification et cartographie des enjeux communaux
4) Elaboration d'un plan d'actions
5) Mise en forme et rendu du rapport ABC

Le rapport final devra être compréhensible par un public non averti (destinataires : élus locaux, habitants intéressés par la biodiversité). Les textes devront donc être synthétiques et rédigés d'une manière abordable (privilégier les noms vernaculaires, expliquer certains termes techniques, utiliser des photographies, des cartes et schémas dès que possible...).

La forme des rendus devra respecter une charte graphique « sommaire » communiquée par le PNC (format word ou libre-office, gabarit général fourni en A4 portrait, couleurs et tailles de polices proposées, etc.). En fonction des moyens de la municipalité, le contenu du rapport final pourra être réutilisé et synthétisé pour éditer des documents de valorisation (plaquettes, affiches...).

Le Parc national des Cévennes mettra à disposition un certain nombre de documents de travail (formats Doc, Xls), des couches SIG et des cartes déjà réalisées dans le cadre du suivi des ABC (PDF ou Jpg). Tous ces éléments sont précisés dans les paragraphes suivants.

☞ **Détail de certains éléments attendus et des documents mis à disposition (selon le sommaire type fourni en annexe 1) :**

PHASE 1) Imprégnation du contexte communal, collecte et compilation des données :

Au lancement de la mission, une réunion technique sera organisée par la commune afin de présenter les actions menées durant les deux premières années et les attentes concernant le rapport.

Des textes, cartes et données brutes, une maquette de rapport (format Word) seront rapidement fournis par la commune et le Parc national des Cévennes. Il s'agira en particulier de la synthèse initiale cartographique produite en 2018 par le PNC (géologie, relief, hydrographie, unités paysagères, forêts anciennes, sites ZNIEFF/ENS/Natura 2000, enjeux de la charte du PNC, etc.).

Le prestataire recevra, sous 3 mois, les chapitres 1 et 2 du rapport. Il devra en prendre connaissance, proposer des amendements et/ou corrections puis intégrer ces éléments dans sa maquette.

PHASE 2) Rédaction du chapitre « La biodiversité communale »

☞ **Orientations générales :**

L'objectif de ce chapitre n'est pas de dresser un « atlas » exhaustif de la faune et de la flore. Il doit en présenter de manière synthétique les éléments les plus emblématiques ou représentatifs. Le nombre d'espèces et d'habitats présentés doit être limité afin de conserver un document de taille raisonnable, facile à partager et abordable par le grand public. Pour les lecteurs qui souhaitent aller plus loin, des renvois seront proposés vers la plateforme « Biodiv'Cévennes » (<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr>) qui sera un prolongement évolutif de l'ABC.

Ce chapitre visera à produire, pour chaque grand milieu retenu (humides et aquatiques, boisés, ouverts et semi-ouverts, rocheux, aménagés... liste à définir en début de démarche), une rapide présentation de celui-ci, puis d'illustrer via des encarts un panel d'habitats, de plantes et d'animaux représentatifs ou à enjeux pour le territoire.


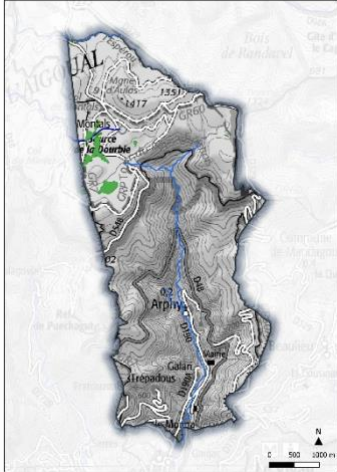
☞ **Productions attendues concernant les « habitats naturels » :**

Comme indiqué précédemment, les présentations d'habitats naturels et d'espèces seront regroupées par grands types de milieux choisis. Sur la base des données cartographiques fournies par le PNC, le titulaire de la mission identifiera 1 ou 2 habitats « représentatifs ou à enjeux » par milieu et les décrira brièvement (quelques lignes de présentation sur les éléments de reconnaissance, les fonctionnalités, la répartition sur la commune, une photo, les principales menaces...).

Données et documents fournis :

Dans le cadre de l'ABC, aucune nouvelle cartographie d'habitat naturel n'a pu être réalisée. Le PNC fournira les données dont il dispose déjà (sites Natura 2000 + cœur du PNC) sous la forme de couches SIG. Les fichiers au format « shp » contiendront les codifications Corine biotopes et Natura 2000, les statuts au regard de la Directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et la hiérarchisation PNC.

Exemple :

Les tourbières et bas-marais acides	Habitat patrimonial
 <p>© KARCZEWSKI Gaël</p>	<p>Ces habitats naturels sont situés en amont des cours d'eau ou proches de leurs sources. Ils accueillent une biodiversité importante et assez spécifique, avec une répartition fonction des niveaux d'eau, des conditions d'acidité ou des activités humaines. La présence des sphaignes est un élément caractéristique des tourbières tandis que les bas-marais sont majoritairement occupés par des Cypéracées (carex, laiches, linaigrettes...).</p> <p>Les habitats tourbeux ont une évolution très lente et peuvent être âgés de milliers d'années. Ils sont donc particulièrement fragiles. La zone humide de Montals est la plus grande et diversifiée de la commune. La préservation des tourbières et des bas-marais acides est un fort enjeu à l'échelle du Parc national.</p>
	


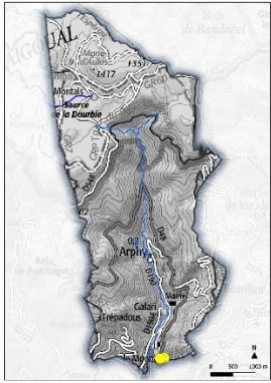
☞ **Productions attendues concernant « la flore et la faune » :**

Le terme de « flore » sera considéré dans son sens le plus large pour le grand public (plantes vasculaires, bryophytes, lichens, champignons inclus). Pour chaque grand milieu, le prestataire devra réaliser 8 à 12 encarts répartis sur deux doubles pages afin de présenter des espèces patrimoniales, esthétiques, emblématiques du territoire ou exotiques envahissantes.

La liste des espèces concernées sera soumise à l'avis de la mairie et du Parc national avant la phase rédaction.

Les encarts comporteront de petits textes et des photographies des espèces (nom, photo, statut, quelques éléments la reconnaissance, sur la biologie, la répartition sur la commune, les menaces, etc.). La Parc national pourra fournir certaines photographies et effectuer les cartes de localisation si nécessaire.

Exemple :

L'Orchis singe (<i>Orchis simia</i>)		Espèce esthétique
Taille : 20 à 40 cm	Observation : avril à juin	
 <p>© P. Rouveyrol</p>	<p>Aucune confusion n'est possible, l'Orchis singe tire son nom de la forme de son labelle, qui rappelle de petits singes suspendus.</p> <p>Les fleurs, profondément lobées sont blanches ponctuées de rose. Cette orchidée est également reconnaissable à sa floraison inversée : les fleurs du sommet s'ouvrent avant celles de la base. La plante se retrouve sur des terrains secs et calcaires au sud de la commune.</p> <p>Elle est menacée par la destruction des pelouses et l'abandon du pâturage extensif qui limitait l'extension des arbustes et arbres.</p> <p>Elle a été ajoutée dans la liste communale grâce aux inventaires de l'ABC.</p>	 <p>Fiche Biodiv' Cévennes : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/110987</p>

PHASE 3) Analyse globale et synthèse des enjeux communaux

Le sommaire type, propose d'identifier les enjeux sous l'angle de quatre thématiques (non exhaustives) :

- Niveau de connaissance global ;
- Enjeux pour les habitats et les espèces (patrimonialité) ;
- Enjeux pour la TVB et la trame noire (le cas échéant) ;
- Principales menaces pour la biodiversité.

L'ensemble devra être synthétisé sous la forme d'une carte (un attendu de l'OFB dans le cadre de l'AMI).

☞ Précisions concernant la partie « Niveau de connaissance » :

Ce paragraphe comportera une analyse synthétique du nombre de données disponibles et de taxons connus sur la commune, de manière générale et par grand groupe taxonomique (tableau de synthèse fourni par le PNC). Il mettra notamment en valeur les apports de l'ABC via la collecte de données et de la réalisation d'inventaires (% d'augmentation global et par groupe...).

Une analyse de la répartition géographique des données sera réalisée (zones sous prospectées) puis le niveau de connaissance général et par groupe sera apprécié au regard des listes de référence (niveau de connaissance insuffisant ... à exhaustif ou presque, groupe nécessitant des investigations complémentaires).

Données et documents fournis :

Le PNC communiquera l'ensemble des données faune/flore dont il aura la connaissance sur le territoire (données SINP, données PNC, observations effectuées dans le cadre de l'ABC par les partenaires communaux...). Les fichiers SIG transmis comporteront déjà les différents statuts : protections nationales et régionales, catégories des listes rouges UICN, hiérarchisation LR, hiérarchisation propre au PNC.

Les taxons seront définis par leurs noms valides et CD_REF issus du référentiel Taxref13.

Le Parc communiquera également les documents suivants :

- bilan du nombre de données et d'espèces connues sur la commune (chiffre global, chiffres avant et après ABC, détail par grand groupe taxonomique) ;
- liste des espèces floristiques et faunistiques connues avec leurs statuts (qui sera annexée au rapport final) ;
- cartes de répartition des observations à l'échelle communale (faune et flore) et décompte par mailles (1km/1km).

☞ Précisions concernant la partie « habitats et espèces à enjeux » :

Le prestataire devra procéder à une analyse globale et à une synthèse des enjeux.

Seront mis en évidence :

- Les zones à enjeux **réglementaires** (en s'inspirant des parties rédigées par le PNC) ;
- Les **habitats** d'intérêt patrimonial (selon la hiérarchisation du PNC et/ou des sites Natura 2000 concernés) ;
- Les habitats **d'espèces d'intérêt patrimonial** (protégées, menacées ou enjeux locaux particuliers) ;
- Les espaces de grande biodiversité, même ordinaire, ou à **fort enjeu pour d'autres raisons** (forêts anciennes, îlots de sénescence, périmètres de protection des rapaces, etc.) ;
- Les zones particulièrement touchées par les **espèces exotiques envahissantes**.

La détermination des espèces à enjeux s'appuiera sur les hiérarchisations du PNC et de la région Occitanie, après retrait des espèces d'oiseaux non nicheurs et de données trop anciennes ou erronées. Des échanges avec les agents du Parc national et des experts locaux devront permettre d'affiner l'analyse des enjeux communaux.

☞ **Précisions concernant la partie « Enjeux pour la TVB et la trame noire » :**

L'objectif de cette partie est surtout de sensibiliser les lecteurs aux concepts de Trame Verte et Bleue et de Trame noire. Le rapport devra présenter les connaissances existantes concernant ces deux sujets (SRCE LR, éventuelles cartographies de PLU ou PLUI, études TVB déjà réalisées sur le territoire, carte de pollution lumineuse...).

Les cartographies disponibles sont souvent très imprécises. Une réflexion sera donc menée avec les partenaires locaux afin d'identifier les principaux éléments structurants à préserver et les discontinuités éventuelles (corridors ouverts ou forestiers à protéger ou à développer, enjeux de continuité aquatique...).

☞ **Précisions concernant la partie « Synthèse des enjeux communaux » :**

L'objectif de cette partie sera de synthétiser et de hiérarchiser les enjeux communaux (habitats, espèces, TVB...) par grand type de milieu. Les enjeux ponctuels ou surfaciques seront matérialisés de manière schématique dans une carte de synthèse puis détaillés dans un tableau.

Exemple de tableau :

Milieu	Nom et/ou numéro de la zone	Description globale et niveau d'enjeu pour la commune	Détails des éléments de motivation :					
			Enjeux réglementaires	Habitats à enjeux	Espèces à enjeux	Enjeux en termes de TVB	Pressions ou risques	

Ce travail fera l'objet d'un échange avec le Parc national puis d'une validation en comité de pilotage.

PHASE 4) Éléments attendus concernant les propositions de pistes d'actions

En s'appuyant sur le diagnostic et les enjeux identifiés, le titulaire du marché proposera une série de pistes d'actions destinées à préserver et à développer durablement la biodiversité communale, à susciter ou à maintenir la mobilisation des habitants et acteurs locaux sur la thématique.

Cette base de travail alimentera le débat du comité de suivi qui pourra les amender, les refuser ou faire de nouvelles propositions. Au terme de la réflexion, le prestataire sera en charge de la rédaction d'un tableau de synthèse dans lequel seront précisés les éléments suivants : Enjeu concerné / contenu de l'action / niveau de difficulté estimé et échéance des effets attendus / niveau de priorité / maitres d'ouvrages potentiels / couts estimés / aides possibles / localisation ou échelle d'application.

Ces actions devront relever des compétences de la commune ainsi que de ses partenaires et pourront mobiliser différents leviers d'action :

- Sensibilisation et participation des habitants ;
- Prise en compte dans les politiques publiques (urbanisme en lien avec l'intercommunalité, modalités de gestion des espaces et équipements publics, projets d'aménagements, etc.) ;
- Chantiers (plantations, réouverture de milieux, etc.) ;
- Amélioration et actualisation de la connaissance.

Un tableau de suivi sera réalisé afin de faciliter la mise en œuvre des actions sur une période d'environ 10 ans.

3.3. Standards méthodologiques

Toutes les cartographies seront remises au format PDF et les couches utilisées sous la forme de couches SIG transmise au format SHP (système de projection RGF93). Les rapports et tableaux seront remis dans un format modifiable compatible avec la suite office (.doc, .xls) ainsi qu'en version PDF.

Les cartes seront remises sur fond IGN 1/25.000ème et/ou ortho-photos selon la nature des données à présenter.

3.4. Documents disponibles (non exhaustif) :

- Documents et cartographies mis à disposition par le PNC, listés dans les chapitres précédents ;
- Cartographies de « synthèse initiale des connaissances » produites en mars 2018 par le PNC ;
- Méthodologie d'élaboration des atlas de la biodiversité communale sur le territoire de Florac-Trois-Rivières », ALEPE/CEN 48/COGard, 2016 ;
- Guide d'élaboration des ABC, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2014 ;
- Règlement de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'OFB en 2018.

Article 4 : Durée de l'étude

La durée de l'étude est évaluée à **8 mois**, à partir de la notification (lettre de commande ou ordre de service de démarrage).

Article 5 : Restitution de l'étude

Réunions

Le prestataire devra participer à l'organisation :

- ✓ D'une réunion de lancement ;
- ✓ D'une réunion de présentation du rapport d'étape (phases 1+2) et de validation des enjeux ;
- ✓ D'une réunion de travail pour l'identification des propositions d'actions ;
- ✓ D'une réunion de restitution globale (comité de suivi et/ou réunion publique).

Les diaporamas et projets de rapports devront être transmis au maître d'ouvrage dans un délai de 10 jours précédant les réunions. Le coût forfaitaire des réunions comprend donc la fourniture et la reproduction de supports et informatiques pour les membres du comité de pilotage, le temps de réunion et les frais de déplacement.

Documents et données brutes

A l'issue du travail décrit à l'article 3, le chargé d'études fera parvenir au conducteur d'étude un rapport en 3 exemplaires dont un original reproductible contenant les documents couleurs et les cartes (« version papier »). Tous les textes, tableaux et cartes, y compris les photos et couches SIG (projection RGF93), seront également fournis en « version informatique » sur un DVD-ROM (tous droits d'exploitation cédés). Les photographies intégrées dans le rapport seront communiquées de

manières séparées, en version .jpg de bonne définition. L'ensemble de ces documents ne sera envoyé que lorsque le dossier sera validé définitivement par le maître d'ouvrage.

Article 6 : Conditions de paiement

Les prestations incluses dans les éléments ci-dessus ne peuvent faire l'objet d'un règlement que sur production de justificatifs (communication des documents correspondants aux phases) et validation par le maître d'ouvrage. Un paiement intermédiaire pourra être réalisé à la fin de la phase 3, après le rendu et la validation d'un rapport d'étape.

Article 7 : Propriété des résultats de l'étude

Toutes les données ou documents produits en exécution de la présente étude seront la propriété de la Commune. Le titulaire s'engage à garder confidentiel l'ensemble des documents et informations auxquels il aura accès dans le cadre de l'exécution du présent marché.

Il s'engage par ailleurs à ne diffuser tout ou partie des résultats de la présente étude qu'avec l'accord du maître d'ouvrage.

Article 8 : Remise des offres – Critères de jugement

Délais de remise des offres : **30 jours**

Les offres seront transmises au plus tard le 18 janvier à :

Mairie de Val-d'Aigoual

mairie@valdaigoual.fr

Avec en début d'objet : **ABC 2021**

Calendrier prévisionnel :

- Phase 1 > février
- Phases 2 et 3 > de mars à mai
- Phase 4 > de juin à août
- Phase 5 > septembre

Documents à joindre au dossier de candidature :

- **Un mémoire technique précisant :**
 - ☞ Les moyens techniques mobilisés pour l'étude ;
 - ☞ La présentation des personnes intervenant dans l'étude, avec leurs statuts professionnels, rôles, compétences et références ;
 - ☞ Les coordonnées du responsable de l'étude qui assurera le contact avec le maître d'ouvrage ;
 - ☞ Une description de la méthodologie proposée ;
 - ☞ Les disponibilités de la structure et le cas échéant, une proposition de calendrier général ajusté ;
 - ☞ Des références d'études dans des domaines similaires ou pouvant illustrer les compétences de la structure pour la réalisation de cette mission.
- **Un devis détaillant le cout de chacune des 5 phases du projet**


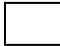
Critères de jugement des offres :

Les **critères de jugement des offres** seront les suivants (dans l'ordre d'importance décroissante) :

- ☞ Le coût de la prestation (40%)
- ☞ La valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique (30%)
- ☞ La composition de l'équipe mobilisée et les références dans des missions similaires (30%)

ANNEXE 1

Exemple de sommaire pour un rapport ABC :

<p>Sommaire</p> <p>PARTIE 1 Introduction</p> <p>1.1 Qu'est-ce que la biodiversité ?</p> <p>1.2 Qu'est-ce qu'un ABC ?</p> <p>1.3 Présentation de la commune</p> <ul style="list-style-type: none">- Cadre administratif et géographique- Contexte socio-économique- Milieu physique- Occupation du sol <p>1.4 Les dispositifs destinés à protéger la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, PNC, etc.)</p> <p>PARTIE 2 La démarche ABC sur le territoire</p> <p>2.1 Mise en place et coordination de la démarche</p> <p>2.2 Les animations grand public</p> <p>2.3 Les projets scolaires</p> <p>2.4 Les inventaires experts</p> <p>2.5 L'élaboration du rapport final et la valorisation des résultats</p> <p>PARTIE 3 La biodiversité communale</p> <p>La biodiversité communale déclinée par grands milieux (habitats, faune, flore)</p> <ul style="list-style-type: none">- Les milieux boisés ?- Les milieux ouverts et semi-ouverts ?- Les milieux minéraux / rocheux ?- Les milieux aquatiques et humides ?- Les milieux anthropisés ?	<p>PARTIE 4 Analyse globale et synthèse des enjeux</p> <p>4.1 Niveau de connaissance global</p> <p>4.2 Enjeux pour les habitats et les espèces</p> <p>4.2 Enjeux pour la TVB et la trame noire</p> <p>4.3 Principales menaces pour la biodiversité</p> <p>4.4 Carte de synthèse des enjeux</p> <p>PARTIE 5 Un plan d'action communal en faveur de la biodiversité</p> <p>5.1 Par les politiques publiques ?</p> <p>5.2 Par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ?</p> <p>5.3 Par des actions de terrain ?</p> <p>5.4 Par l'amélioration des connaissances ?</p> <p>5.5 Tableau de suivi du plan</p> <p>Bibliographie</p> <p>Annexes</p>
<p> En grisé : les parties rédigées par la commune et le Parc national des Cévennes</p> <p> Non grisé : parties à la charge du prestataire ou partenaire</p>	